EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 42

AIDE À LA DIFFUSION AUX COMPAGNIES DE THÉÂTRE

Un crédit de 10 000 € demeure disponible au titre de l'aide à la création.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'accorder les subventions suivantes au titre de l'aide à la diffusion aux compagnies de théâtre.

COMPAGNIE LES OBSTINES **5 000 €**

La compagnie Les Obstinés, jeune compagnie clermontoise dirigée par Constance Mathillon, a créé le spectacle « Tulipe », d'après Romain Gary, qui a été présenté à la Cour des Trois Coquins et dans différents lieux de l'agglomération clermontoise.

Cette compagnie a la possibilité de jouer son spectacle en Avignon en juillet 2015, au Théâtre de l'Alizée. Ce théâtre dispose d'une bonne visibilité et d'une reconnaissance des professionnels.

La compagnie doit louer le lieu pour la période du festival, et verser un acompte afin de réserver le créneau horaire. C'est pourquoi elle sollicite une aide de la Ville.

Le budget général pour le séjour en Avignon est de : 29 600 €
Le montant sollicité est de : 6 000 €

COMPAGNIE LES ATELIERS DU CAPRICORNE **5 000 €**

La Compagnie Les Ateliers du Capricorne dirigée par Caty Jouglet existe depuis 1981 et crée des spectacles jeunes publics qui tournent beaucoup sur le territoire clermontois et départemental. Sa dernière création, « Marcellin Caillou », d'après Sempé, rencontre un réel succès auprès du public et des professionnels et sera programmée dans plusieurs festivals en 2015 : Festival « Spectacles en recommandé », Festival Momix, et le festival Théâtre Enfants à Avignon. Ces dates de diffusion devraient permettre à la compagnie de faire connaître son travail au-delà des frontières régionales. Les frais de déplacements et séjours n'étant pas pris en charge par les organisateurs, la compagnie sollicite une aide de la Ville pour permettre cette diffusion.

Le budget global est de : 25 171 €
Le montant sollicité est de : 6 000 €

DELIBERATION

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 janvier 2015

LE MAIRE,

Olivier BIANCHI